

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à la Mairie de Bassussarry, 48 allée Bielle nave, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 Avril 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Présent(e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA, Bernard COMBES,

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Bénédicte LARCEBEAU, Marie GRABET dit BOUCHET, Maud BARRAL, Valérie ETCHART.

Absent (e) s excusé (e)s : M. Jean-Baptiste HALTY (pouvoir à Mikel AMILIBIA), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à Philippe ENSALES), M. Yannick BASSIER (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Bernard COMBES)

Mmes Guénaël LE CAM (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRÉSAC) Nathalie HARAN (pourvoir à Valérie RÉCART)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

~~~~~

Délibération n° 2025038 : sollicitation du fonds vert « aide aux maires bâtisseurs »

La loi de finances 2025 a mis en place une mesure spécifique du fonds vert appelée « aide aux maires bâtisseurs ».

L'aide vise à encourager les communes dans la relance de construction de logements pour des opérations sans étalement urbain. Elle permettra la production de logements, pour répondre aux besoins de développement du territoire et de logement des habitants à des prix abordables, sans consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans ce cadre, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter cette aide financière pour soutenir la réalisation du projet suivant ;

- Projet porté par la S.A HLM DOMO France au 314 Route des Pins 64200 BASSUSSARRY pour la construction de 22 logements sociaux (16 locatifs et 6 en accession BRS).
- Aide sollicitée d'un montant maximal de 110 000,00 €.

Vote	
Pour :	23 (dont 7 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention	0
Adopté à l'Unanimité	

Délibération n° 2025039 : Fixation des tarifs des camps organisés par le local jeunes en Eté 2025

Mme DALLET, adjointe aux affaires sociales, présente les projets de camps organisés durant l'été prochain à destination des adolescents de Bassussarry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des séjours proposés, comme suit :

- du 15 au 18 juillet 2025 à Iholdy : 200 € (ou 140 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes domiciliées à Bassussarry, et 240 € (ou 180 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry
- du 04 au 07 août 2025 en Vallée d'Aspe : 200 € (ou 140 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes domiciliées à Bassussarry et 240 € (ou 180 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry.

Vote	
Pour :	23 (dont 7 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention	0
Adopté à l'Unanimité	

Délibération n° 2025040 : FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE EN VIGUEUR AU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

Après avoir entendu les explications de Mme DALLET, adjointe aux affaires sociales, les membres du conseil municipal valident une nouvelle grille de tarifs pour le restaurant scolaire applicable à compter du 1^{er} Septembre 2025.

Les nouveaux tarifs seront les suivants :

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
Forfait 4 repas/semaine	61 €	64 €
Forfait 3 repas/semaine	52 €	54 €
Forfait 2 repas/semaine	42 €	44 €

- ✓ Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.

Vote	
Pour :	23 (dont 7 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention	0
Adopté à l'Unanimité	

Fait à Bassussarry, le 20 JUIN 2025
Le Maire, **Michel LAHORGUE**

